



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE FORMATION POUR
MME MARINA GUETOVA**

**DÉCISION N° AU-19-448
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'organisme ORSYS, représenté par Monsieur Dominique ACQUAVIVA, directeur commercial, dont le siège est situé La grande Arche – paroi Nord – 92044 PARIS LA DEFENSE, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes la formation « Manager un portfolio de projets » de Madame Marina GUETOVA les 18 et 19 novembre 2019, pour une dépense de 2172.00 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'organisme ORSYS, pour la formation d'un agent de la ville, les 18 et 19 novembre 2019, pour une dépense de 2172.00€ TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191121-lmc1H6837H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/11/2019 Date de Publication : 21/11/2019
